

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
de l'agroalimentaire et de la forêt

Avis relatif à l'approbation par la Commission européenne de la modification
du cahier des charges de l'indication géographique protégée
« Jambon sec des Ardennes » / « Noix de Jambon sec des Ardennes »

Le présent avis porte à la connaissance du public, la publication au *Journal officiel de l'Union européenne* en date du 16 avril 2015 du [règlement d'exécution \(UE\) n° 2015/594 de la Commission européenne du 14 avril 2015](#) approuvant une modification non mineure du cahier des charges d'une dénomination enregistrée dans le registre des appellations d'origine protégées et des indications géographiques protégées [Jambon sec des Ardennes/Noix de jambon sec des Ardennes (IGP)].

La version consolidée du cahier des charges sur laquelle la Commission européenne a fondé sa décision est jointe au présent avis.